

Clef d'appartement en nue propriété

Par **truong minh tan**, le **23/12/2017** à **13:16**

Ma mère sous tutelle , usufruitière de l'appartement que j'ai en nu-propriété a t-elle le droit de m'empêcher d'avoir la clef quand il est non occupé locativement ?

J'en ai besoin pour le surveiller contre des intrus , la plomberie est défailante et il reste dedans mes affaires à moi.

Ma mère est actuellement dans un maison de retraite où malade , elle y reste jusqu'à la fin de ses jours .(89 ans) . Un juge de tutelle veut même me retirer mon nom de la boîte aux lettres où je suis toujours le nu-propiétaire , héritier réservataire .

En plus la personne "digne de confiance" de ma mère veut être sa tutrice alors qu'elle ment même par écrit au juge

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention...

Par **youris**, le **23/12/2017** à **14:42**

bonjour,

n'étant que nu-propiétaire, vous n'avez pas à posséder la clé de cet appartement, ni à pénétrer, il appartient au nu-propiétaire de le surveiller contre les intrus.

vous n'avez pas à avoir votre nom sur la boîte à lettre.

votre situation est comparable à celle d'un bailleur, qui n'a pas le droit de pénétrer dans l'appartement loué, ni avoir son nom sur la BAL.

salutations